

Des métabolites dans notre eau

Préserver les ressources et responsabiliser les producteurs de pesticides

L'ANSES a publié ce jour un rapport sur la contamination des ressources en eau potable par des polluants émergents. Il pointe en particulier la présence massive d'un métabolite, c'est-à-dire un produit de dégradation issu d'un pesticide utilisé en agriculture. L'élimination de ce métabolite dans l'eau potable est possible mais complexe, coûteuse et entraîne des conséquences négatives sur l'environnement. Cela nécessiterait des investissements majeurs pour les services d'eau impliquant une augmentation significative du prix de l'eau en France. Plus que jamais, la FNCCR, association nationale regroupant plus de 600 établissements publics du cycle de l'eau, prône une remédiation du problème à la source par une préservation des ressources en eau et la responsabilisation des producteurs des pesticides mis sur le marché.

L'eau du robinet doit être préservée dès la source

Le métabolite R471811 est issu du chlorothalonil, fongicide largement utilisé en agriculture qui a été interdit par l'Union européenne en 2019 en raison de son classement cancérogène probable. Selon les informations du rapport de l'ANSES, ce métabolite est présent dans plus de la moitié eaux destinées à la potabilisation et en concentration supérieure aux limites de qualité (0,1µg/l) dans plus d'un tiers. Cela en ferait aujourd'hui la cause majoritaire de non-conformité réglementaire de l'eau potable en France. La législation prévoit que les services publics d'eau potable disposent de maximum six ans pour abaisser la concentration de ces polluants sous le seuil de conformité. Les actions de préservation ne donnent pas des résultats immédiats car les métabolites demeurent présents durant plusieurs années, voire des décennies. Les services d'eau regroupés à la FNCCR ont pour priorité de garantir la sécurité sanitaire de l'eau qu'ils distribuent et n'ont pas d'autre choix que d'engager des traitements curatifs. Cependant, cette dépense supplémentaire de plusieurs milliards d'euros à l'échelle nationale sera sans doute technologiquement et économiquement quasi inaccessible pour les petites unités de production d'eau en espace rural, potentiellement les plus concernées. Pour la FNCCR, le fabricant du pesticide doit assumer ses responsabilités et contribuer au financement des actions de remédiation.

Plus généralement, cela confirme la pertinence des demandes de la FNCCR lors de son congrès et ses préconisations communiquées au Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du Plan eau. Notamment celle d'atteindre le « zéro phyto » en priorité sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable et la responsabilisation des producteurs des pesticides, y compris après leur interdiction. Sur ce point, Hervé Paul, vice-président de la FNCCR en charge du cycle de l'eau s'interroge : « Pourquoi les collectivités et donc les consommateurs devraient-ils payer le prix des erreurs des autres ? En outre, le remplacement de molécules chimiques par de nouvelles s'avérant à terme tout aussi problématiques nous mène à l'impasse. »

De surcroît, la FNCCR est convaincue que la filière agricole, essentielle pour la Nation, doit être soutenue dans cette évolution et que les collectivités peuvent jouer un rôle important dans cette transition en favorisant un marché local rémunérateur pour les agriculteurs, gagnant-gagnant sur le plan de la santé, de l'environnement et de l'économie locale. En outre, tous les consommateurs sont concernés et doivent s'impliquer en optant pour une alimentation issue de productions locales et engagées pour l'environnement.

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91

La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.